



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1831

Expérimentation d'une entreprise-école par CEFI Formation dans le cadre du projet "GaiaMundi" sur les usages mutualisés de la scénarisation cartographique de données pour l'aide à la concertation et à la décision - Attribution d'une subvention sur action d'un montant de 80 000 euros pour l'organisme de formation CEFI dans le cadre du projet GaiaMundi - Approbation et autorisation de signature de la convention financière afférente

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme VIDAL Chloë

SEANCE DU 7 JUILLET 2022

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 30 JUIN 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 18 JUILLET 2022

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme POPOFF Sophia

PRESENTS : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINÉ, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMBUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. HUSSON (pouvoir à M. GODINOT), Mme ZDOROVITZOFF (pouvoir à Mme DE LAURENS), Mme PRIN (pouvoir à M. VIVIEN), Mme BOUAGGA (pouvoir à Mme CABOT), Mme GEORGEL (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme GAILLIOUT), M. REVEL (pouvoir à Mme DELAUNAY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2022/1831 - EXPERIMENTATION D'UNE ENTREPRISE-ECOLE PAR CEFI FORMATION DANS LE CADRE DU PROJET "GAIAMUNDI" SUR LES USAGES MUTUALISES DE LA SCENARISATION CARTOGRAPHIQUE DE DONNEES POUR L'AIDE A LA CONCERTATION ET A LA DECISION - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION SUR ACTION D'UN MONTANT DE 80 000 EUROS POUR L'ORGANISME DE FORMATION CEFI DANS LE CADRE DU PROJET GAIAMUNDI - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION FINANCIERE AFFERENTE (DIRECTION DU DEVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 22 juin 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

1/ - Contexte et historique du projet « GAIAMUNDI »

La Ville de Lyon, en partenariat avec l'association Altercarto, utilise et développe la plateforme « VLKO » en ligne qui permet de visualiser les données statistiques publiques géolocalisées au moyen de cartes interactives.

Récompensée par le Prix Territoria d'Or 2019, VLKO est une ressource au service de l'ensemble des acteurs (citoyens, élus, agents publics, associations, entreprises, etc.). Répondant à un principe de redevabilité publique, elle rassemble l'ensemble des productions réalisées par la Ville de Lyon en relation avec ses partenaires. Elle donne la possibilité à tout visiteur – individuellement ou collectivement – de construire ses propres analyses à partir de données publiques cartographiées.

La plateforme VLKO a donc pour fonction d'améliorer l'aide à la décision tout en renforçant le pouvoir d'agir des citoyens. Elle rend possible une démarche participative concernant la priorisation des choix publics.

La plate-forme VLKO constitue aujourd'hui pour la Ville de Lyon un engagement fort, symboliquement et opérationnellement, sur deux axes clés de l'Exécutif municipal :

- la stratégie numérique, et en particulier les logiciels libres, d'une part ;
- les processus de redevabilité et de participation citoyenne, d'autre part.

La plate-forme VLKO est le dispositif que la Ville de Lyon s'est construit pour elle-même et ses multiples partenaires et interlocuteurs en s'appuyant sur la « SuiteCairo ».

L'ambition de la Ville de Lyon est de capitaliser sur ces acquis en stabilisant une version distribuable de la « SuiteCairo » (documentée, sécurisée, intuitive, performante), dotée des outils de maintenance et de mise à jour, et d'un dispositif performant d'animation de la communauté des utilisateurs. Ce projet a vocation s'adapter à tous les usages : aide à la décision, animation de processus de travail collectif, partage de connaissances et d'informations, utilisations scientifiques et techniques expertes.

L'appel à projets « ANCT/Incubateurs des Territoires », dans le cadre du Plan France Relance, a constitué une opportunité majeure pour concrétiser cette ambition qui dépasse

largement les seuls enjeux technologiques. Ainsi, le projet a pour objectif le déploiement national de la cartographie interactive, portée par une communauté de développement, autour d'une « entreprise-école » qui permette, de façon pérenne, sa diffusion tant en usage que technique et la mutualisation des ressources.

Le projet GAIAMUNDI comporte ainsi trois niveaux d'intervention se déroulant en parallèle :

1. Un socle informatique et scientifique ;
2. Un dispositif d'accompagnement formatif, d'équipement et de soutien technique aux usagers ;
3. Un déploiement national de « groupes d'impact » : il s'agit de groupes de collectivités usagères visant à appréhender une problématique commune. Par exemple, le groupe d'impact sur le bassin lyonnais, déjà en place et composé des villes de Lyon, Villeurbanne, Vaulx-en-Velin, Vénissieux et de l'UD CCAS (Union Départementale des CCAS du Rhône et de la Métropole de Lyon), s'est donné pour objectif de caractériser les impacts de la crise actuelle en vue de mieux éclairer la décision publique en faveur des populations et territoires les plus fragilisés.

2/ L'expérimentation entreprise-école

CEFI-Formation (Culture Education Formation Individualisée) est un organisme de formation professionnelle continue. Ce centre contribue depuis plus de 30 ans à l'accès à l'emploi et au développement des compétences des salariés et des demandeurs d'emploi. En plus de la formation, il met au premier plan l'épanouissement social et culturel des publics.

Le CEFI est une structure de l'économie sociale et solidaire, qui propose une approche pédagogique individualisée et personnalisée et met en œuvre des méthodes pédagogiques actives et dynamiques pour l'ensemble de ses prestations.

Le centre a des ancrages locaux à Bron, Lyon 8^{ème}, Givors et Saint-Etienne où il dispose d'implantations pérennes avec des salles de formations spacieuses, des bureaux d'entretien individuel, des équipements techniques dédiés et des ressources pédagogiques sans cesse actualisées.

L'engagement du CEFI repose sur une approche globale de l'individu, sur l'acquisition de connaissances et de capacités, en vue du développement de l'autonomie des personnes et de la sécurisation des parcours professionnels.

Le CEFI organise chaque année des formations et des actions d'accompagnement en s'appuyant sur la valorisation des personnes, des compétences et des projets, sur le développement des capacités cognitives, des compétences professionnelles, et sur l'accès à la culture et à la connaissance.

CEFI porte l'expérimentation « entreprise-école », dispositif élaboré par CEFI pour apporter au projet GaiaMundi de la Ville de Lyon un cadre de formation via des contrats de professionnalisation. Il s'agit de développer des compétences technologiques, d'usage de la cartographie interactive et d'animation de la communauté GaiaMundi, en développant également des communautés autour de ces contributions mutualisées pour l'ensemble des collectivités adhérentes au projet GaiaMundi.

Ce projet vise une double utilité sociale :

- La première est de proposer des parcours de formation, d'insertion et d'emploi à des jeunes dans un domaine qui développe leurs compétences intellectuelles

dans le champ prometteur du développement informatique et de la valorisation de la donnée dans l'action d'intérêt général ;

- La deuxième est de contribuer au développement d'outils libres pour l'ensemble des acteurs de débats publics : collectivités publiques, associations et citoyens, dans la perspective d'améliorer la qualité démocratique de l'action publique et son efficience.

Le projet consiste en la conception puis la mise en œuvre d'une entreprise école encadrant et formant des contrats de professionnalisation dans l'objectif d'étayer et de pérenniser les fondamentaux du projet GaiaMundi.

L'entreprise-école met en situation professionnelle des apprenants avec une production similaire à celle d'une entreprise. Cette forme a un modèle économique spécifique : elle est à but non-lucratif et doit permettre la mutualisation des services rendus aux adhérents du projet GaiaMundi, dans le respect des cadres du Libre et des Communs, et en s'appuyant sur le développement de communautés telles que : communautés de développeurs Web autour de la SuiteCairo, communauté d'usage avec les collectivités participant au projet ...

Il s'agit en 2022 de créer les conditions de formation et de travail de quatre personnes en contrat de professionnalisation, avec un encadrant formateur :

- deux développeurs/ses full-stack ;
- un rédacteur scientifique et technique (appui des groupes d'usagers et de leurs processus d'enquête cartographique) ;
- un webmaster.

3/ - Cadre contractuel : Convention annuelle mixte de fonctionnement

La subvention envisagée excédant les 23 000 euros, une convention doit être signée entre la Ville de Lyon et le CEFI et formalisée sous la forme d'une convention annuelle mixte de fonctionnement.

Vu ladite convention ;

Où l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- Le versement d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 80 000 euros au CEFI, est approuvé.
- 2- La convention mixte de fonctionnement entre la Ville de Lyon et le CEFI, jointe en annexe de la présente délibération, est approuvée.
- 3- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention.

- 4- La dépense correspondante à la subvention, soit 80 000 euros, sera imputée sur les crédits de l'exercice en cours sur la ligne de crédit 116536, nature 65748, fonction 420.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET